

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE LA GIETTAZ

Séance du 07 juillet 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

Date de la convocation : 30 juin 2023

Date d'affichage : 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel DANGLARD, Maire.

Présents : Daniel DANGLARD, Michel BIBOLLET, Noël BIBOLLET, Wesley TEINTURIER, Franck BIBOLLET, Cécile GERFAUD-VALENTIN, Gérard WICKER.

Excusés : Olivier BOUCHEX-BELLOMIE (pouvoir à Michel BIBOLLET), Xavier BOUCHEX-BELLOMIE (pouvoir à Cécile GERFAUD-VALENTIN), Benoît de BILLY (pouvoir à Daniel DANGLARD), Odile LEGOUX (pouvoir à Gérard WICKER).

N° 19/2023

CANTINE SCOLAIRE

Tarifs 2023/2024

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les tarifs de la cantine scolaire pour la prochaine rentrée, soit à compter du 1^{er} septembre 2023.

Considérant le décret n° 2006-753 du 29/09/2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Considérant le bilan financier de la cantine scolaire,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- | | | |
|---|--|---------|
| - | FIXE les tarifs de cantine scolaire, comme suit, à compter du 1 ^{er} septembre 2023 : | |
| ▪ | Ticket repas enfant | 6.40 € |
| ▪ | Repas « Enfant » dans le cadre du forfait annuel | 4.70 € |
| ▪ | Repas « Enfant » dans le cadre du forfait trimestriel | 5.80 € |
| ▪ | Ticket repas adulte | 15.75 € |

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

LA GIETTAZ, le 07 juillet 2023

Le Maire,

Daniel DANGLARD

